

**PLANIFICATION PLURIANNUELLE  
DES INVESTISSEMENTS**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1 STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS .....</b>	<b>3</b>
1.1 Échéancier et coûts totaux anticipés pour les prochaines années .....	5
1.1.1 Catégorie : <i>Risques</i> .....	5
1.1.2 Catégorie : <i>Respect des exigences</i> .....	7
1.1.3 Catégorie : <i>Enjeux clients – capacité hydraulique</i> .....	10
1.1.4 Catégorie : <i>Amélioration des actifs</i> .....	11
1.1.5 Catégorie : <i>Renforcement du réseau de transmission</i> .....	14
<b>2 INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU .....</b>	<b>15</b>
<b>3 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>18</b>

## INTRODUCTION

1 Énergir, s.e.c. (« Énergir ») dépose à la Régie de l'énergie (la « Régie ») sa planification  
2 pluriannuelle des investissements pour la gestion des actifs. L'information présentée est alignée  
3 avec la décision D-2015-181, laquelle précise ce que doit inclure la pièce.

4 « [417] Dans ce contexte, la Régie demande à [Énergir], dans le cadre des prochains  
5 dossiers tarifaires, d'inclure les investissements de plus de 1,5 M\$ de la catégorie  
6 « Renforcement de réseau » dans la planification pluriannuelle des investissements.

7 [418] Elle demande également à [Énergir] de présenter dorénavant la prévision des coûts  
8 d'investissement sur un horizon de cinq années. L'information présentée devra notamment  
9 prendre en compte les investissements à prévoir en lien avec la Stratégie, le plan de  
10 développement des ventes ainsi que les projets dont la réalisation a nécessité ou  
11 nécessitera une autorisation de la Régie, en vertu de l'article 73 de la Loi. »

## 1 STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS

12 Le réseau d'Énergir comporte plus de 10 000 kilomètres de conduites et plus de 160 000  
13 branchements d'immeuble desservant sa clientèle. Ces actifs sont au cœur de sa mission  
14 d'entreprise, soit la distribution fiable et sécuritaire du gaz naturel à sa clientèle.

15 La stratégie de gestion des actifs est un processus axé sur l'évaluation des risques à partir de  
16 diagnostics du réseau. Elle vise à gérer l'équilibre entre les risques, les coûts et la performance,  
17 à partir d'une meilleure compréhension du profil actuel du réseau, de l'identification du profil  
18 souhaité et de la détermination des façons de combler les écarts entre ces deux profils. Ceci  
19 permet ultimement d'améliorer la sécurité et la pérennité des installations.

20 La stratégie de gestion des actifs vise non seulement à intégrer les exigences réglementaires,  
21 lesquelles visent principalement la sécurité et la fiabilité du réseau, mais elle a également comme  
22 objectif de considérer d'autres intrants dans la prise de décision, en évaluant également les  
23 risques des menaces observées sur l'ensemble des valeurs d'affaires de l'entreprise. Ces valeurs  
24 sont la sécurité, la fiabilité d'approvisionnement, les impacts financiers, la conformité légale et  
25 réglementaire, la réputation de l'entreprise et la protection de l'environnement.

1 Différents processus ont été mis en place et permettent de rendre la stratégie de gestion des  
2 actifs opérationnelle et fluide.

- 3 • L'identification des menaces a pour objectif d'identifier les menaces qui pourraient  
4 potentiellement affecter les différentes catégories d'actifs d'Énergir.
- 5 • La gestion des risques a pour but d'évaluer le niveau de risque afin d'identifier les  
6 menaces qu'Énergir juge excéder le seuil de tolérance aux risques.
- 7 • La planification des solutions permet de ramener les risques identifiés précédemment  
8 sous le seuil de tolérance en identifiant et en évaluant différentes solutions pour en arriver  
9 à une recommandation finale.
- 10 • L'optimisation du portfolio des projets permet d'en déterminer la liste et le budget requis  
11 pour l'année à venir. L'exercice d'optimisation se fait en simulant plusieurs scénarios de  
12 portfolio de projets et tient compte de différents critères comme la capacité financière de  
13 l'entreprise, la disponibilité de la main-d'œuvre interne et externe, les besoins, priorités et  
14 échéanciers des organisations telles les villes, les ministères et autres partenaires  
15 d'affaires.
- 16 • Le processus de la réalisation du portfolio des projets est celui qui décrit les étapes de  
17 l'exécution des projets inclus dans le portfolio annuel. Ce processus comprend une étape  
18 de présentation d'un bilan annuel des réalisations.

19 Afin de rendre davantage opérationnel et fluide le volet de la capacité des réseaux de  
20 transmission dans le cadre des processus de la gestion des actifs, trois processus ont été mis en  
21 place.

- 22 • *L'identification des menaces et des opportunités* a pour objectif d'identifier les menaces  
23 et les opportunités pour la capacité des réseaux de transmission.
- 24 • *La gestion des risques* a pour but d'évaluer le niveau de risque afin d'identifier les  
25 menaces qu'Énergir juge excéder le seuil de tolérance aux risques qui sont en lien avec  
26 la capacité des réseaux de transmission.
- 27 • *La planification des solutions pour la capacité des réseaux de transmission* permet de  
28 ramener les risques identifiés précédemment sous le seuil de tolérance en identifiant et  
29 en évaluant différentes solutions permettant une recommandation finale.

1 La stratégie de gestion des actifs est un processus évolutif qui s'améliore au fil du temps, en  
2 fonction des besoins et exigences. La priorisation des projets est revue en continu selon les  
3 besoins, urgences et contraintes internes et externes. Les prévisions d'investissement  
4 présentées aux sections suivantes sont basées sur les connaissances, l'expérience et les  
5 informations disponibles au moment où le présent document est rendu public. Énergir rappelle  
6 qu'elle n'est toutefois pas à l'abri de devoir procéder à des investissements additionnels  
7 importants à la suite de la découverte d'un nouveau risque non connu à ce jour, ou à la suite d'un  
8 incident, ou en raison de nouvelles demandes externes auxquelles elle devrait se conformer.

9 Cinq catégories d'investissement ont été définies : risques, respect des exigences, enjeux clients  
10 – capacité hydraulique, amélioration des actifs et renforcement du réseau de transmission. Les  
11 sections suivantes présentent l'échéancier et les coûts anticipés pour ces cinq catégories.

### 1.1 ÉCHÉANCIER ET COÛTS TOTAUX ANTICIPÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES

12 Les tableaux 1 à 5 présentent, pour chaque catégorie de projets d'investissement, l'évaluation  
13 des coûts anticipés et, le cas échéant, l'échéancier de leur réalisation pour les prochaines  
14 années.

#### 1.1.1 Catégorie : *Risques*

##### 1.1.1.1 Définition

15 Les projets de la catégorie *Risques* sont des projets requis à la suite de situations  
16 représentant des risques par rapport aux valeurs d'affaires d'Énergir et qui se situent au-delà  
17 du seuil de tolérance.

##### 1.1.1.2 Plan pluriannuel 2019-2023

18 Les projets qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 1.

**TABLEAU 1**  
**CATÉGORIE : RISQUES**

<b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b>					
<b>PROJETS</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>
1) Régulateurs intérieurs	1,8	3,2	3,2	3,2	3,2
2) Joints mécaniques	7,8	5,0	5,0	5,0	5,0
3) Croisements d'égout	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4) Vannes à fermeture automatique	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
5) Odorisation	0,6	2,0	2,0	2,0	2,0
6) Risques non connus à ce jour	0,0	1,0	3,0	3,0	3,0
<b>SOUS-TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>	<b>10,8</b>	<b>11,8</b>	<b>13,8</b>	<b>13,8</b>	<b>13,8</b>
Taux d'inflation utilisé	0 %	1,8 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
<b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>	<b>10,8</b>	<b>12,0</b>	<b>14,2</b>	<b>14,4</b>	<b>14,6</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

### 1.1.1.3 Description des projets et commentaires explicatifs

- 1) Régulateurs intérieurs : relocalisation, à l'extérieur des bâtiments, des régulateurs de pression des postes de mesurage situés à l'intérieur des bâtiments. Les investissements à venir sont estimés à 3,2 M\$ par année (à partir de 2019-2020) et l'échéancier prévoit que le projet sera complété en 2025.
- 2) Joints mécaniques : construction de nouveaux réseaux pour remplacer les réseaux construits avec des joints mécaniques. Les investissements à venir sont estimés à 5,0 M\$ (à partir de 2019-2020) par année et l'échéancier prévoit que le projet sera complété en 2025.
- 3) Les investissements relatifs aux croisements d'égout visent à mitiger le risque lié à la présence de conduites de gaz dans les conduites d'égout et à effectuer les travaux correctifs.

1 4) Vannes à fermeture automatique : équipements conçus pour permettre qu'advenant une  
2 rupture de conduite, il soit possible d'arrêter à distance l'alimentation en gaz naturel sans  
3 qu'un déplacement de techniciens à l'emplacement de la vanne soit requis. Les  
4 investissements visent à permettre le remplacement des systèmes de vannes à fermeture  
5 automatique existants par des systèmes à fermeture à distance et à installer de nouveaux  
6 systèmes à fermeture à distance sur des vannes situées à d'autres endroits jugés  
7 stratégiques.

8 5) Odorisation : remplacement des systèmes d'odorisation dont la technologie est désuète  
9 ou problématique par un nouveau système qui répond aux besoins actuels, tels que la  
10 traçabilité de l'injection d'odorant dans le réseau et la régularisation de l'injection.

11 L'échéancier prévoit que le projet sera complété en 2025.

12 6) Les risques non connus à ce jour sont des risques futurs qui pourraient être identifiés,  
13 notamment à la suite d'incidents ou de nouvelles demandes externes.

14 Énergir a tenté de déterminer un niveau raisonnable d'investissements pour ce qui est  
15 des risques « inconnus ». L'évaluation de l'importance de ces investissements a été  
16 basée sur les connaissances générales et sur l'expérience d'Énergir. Néanmoins, il est  
17 raisonnable de prévoir une croissance dans le temps. Énergir a prévu un niveau  
18 d'investissement plus élevé au cours des trois dernières années du plan.

### 1.1.2 Catégorie : *Respect des exigences*

#### 1.1.2.1 Définition

19 Les projets de la catégorie *Respect des exigences* sont des projets requis afin de :

- 20 • rencontrer les exigences internes (normes internes d'Énergir);
- 21 • rencontrer les exigences externes, lesquelles sont des engagements auprès de tiers,  
22 plus particulièrement les propriétaires des sites où les infrastructures d'Énergir sont  
23 installées (ex. : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification  
24 des transports (MTMDET), municipalités); et
- 25 • se conformer à la réglementation ou à des changements à des normes externes.

## 1.1.2.2 Plan pluriannuel 2019-2023

1 Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 2.

**TABLEAU 2**  
**CATÉGORIE : RESPECT DES EXIGENCES**

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS					
PROJETS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)
1) Relocalisation des conduites en arrière-lot	1,1	2,0	2,0	2,0	2,0
2) Murs coupe-feu	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
3) MTMDET– Différents projets	0,5	2,0	2,0	2,0	2,0
4) Enveloppe Infrastructures	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
5) Repavages municipaux	3,8	4,0	4,0	4,0	4,0
6) Enveloppe PCF	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
7) Exigences non connues à ce jour	0,0	0,5	0,5	2,0	2,0
<b>SOUS-TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>	<b>11,4</b>	<b>14,6</b>	<b>14,6</b>	<b>16,1</b>	<b>16,1</b>
Taux d'inflation utilisé	0,0 %	1,8 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
<b>SOUS-TOTAL INFLATIONNÉ</b>	<b>11,4</b>	<b>14,9</b>	<b>15,1</b>	<b>16,8</b>	<b>17,1</b>
8) Projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>	<b>12,6</b>	<b>14,9</b>	<b>15,1</b>	<b>16,8</b>	<b>17,1</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

## 1.1.2.3 Description des projets et commentaires explicatifs

2 1) Relocalisation des conduites en arrière-lot : élimination des conduites principales  
 3 localisées en arrière-lot et de leurs branchements pour raccorder ces mêmes bâtiments  
 4 en façade à partir de la rue. Cette année, un budget de 1,1 M\$ est prévu, car les projets  
 5 municipaux où les conduites auront à être remplacées ne sont pas localisés dans des  
 6 secteurs où il y a des conduites en arrière-lot. L'échéancier prévoit que les  
 7 investissements seront complétés en 2030.



- 1        2) Murs coupe-feu : traverser un mur coupe-feu est une non-conformité réglementaire reliée  
2            à l'alimentation en gaz des bâtiments. Si des cas de non-conformité sont découverts dans  
3            le parc de branchements existants, les correctifs appropriés seront effectués.
- 4        3) MTMDET– Différents projets : différents projets dont la réfection de certains viaducs ainsi  
5            que le projet de l'échangeur Turcot obligent Énergir à relocaliser des segments de  
6            conduites existantes.
- 7        4) Enveloppe Infrastructures : il s'agit d'une enveloppe budgétaire pour considérer les  
8            projets de réfection des infrastructures municipales qui sont communiqués en cours  
9            d'année à Énergir. L'expérience et l'historique des dernières années sont à la base des  
10          prévisions. Une partie des investissements liés à l'élimination des joints mécaniques se  
11          retrouve dans la présente catégorie. En effet, pour les projets de réfection des  
12          infrastructures municipales où l'on retrouve des réseaux gaziers avec joints mécaniques,  
13          Énergir profite dans la mesure du possible de ces opportunités pour mieux planifier et  
14          harmoniser ses interventions avec celles des municipalités.
- 15       5) Repavages municipaux : une liste des projets de repavages municipaux est communiquée  
16          à Énergir en début d'année. Cette liste ainsi que l'expérience et l'historique des dernières  
17          années sont à la base des prévisions. Une partie des investissements liés à l'élimination  
18          des joints mécaniques se retrouve dans la présente catégorie. En effet, pour les projets  
19          de repavage des municipalités où l'on retrouve des réseaux gaziers avec joints  
20          mécaniques, Énergir profite dans la mesure du possible de ces opportunités pour mieux  
21          planifier et harmoniser ses interventions avec celles des municipalités.
- 22       6) Enveloppe PCF (projets de construction facturables) : coûts relatifs aux déplacements  
23          d'une infrastructure du réseau de distribution d'Énergir à la suite de travaux effectués par  
24          une municipalité. Cette catégorie de coûts de la gestion des actifs découle de l'entente  
25          intervenue entre Énergir et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à l'automne 2013.
- 26       7) Exigences non connues à ce jour : Énergir a tenté de déterminer un niveau raisonnable  
27          d'investissements pour ce qui est des exigences non connues. L'évaluation de  
28          l'importance de ces investissements a été basée sur les connaissances générales et sur  
29          l'expérience d'Énergir. La prévision concernant le niveau d'investissement est plus élevée

1 pour les deux dernières années du plan afin de prévoir une croissance probable dans le  
2 temps.

- 3 8) MTMDET – Projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel : à la demande du  
4 MTMDET, Énergir doit déplacer une conduite de gaz suspendue sous le pont Trudel à  
5 Shawinigan afin de permettre la reconstruction du tablier du pont (dossier R-4022-2017).  
6 Une conduite temporaire sera installée sous une section du pont, puis une nouvelle  
7 conduite permanente sera installée lorsque le tablier sera reconstruit. La conduite  
8 temporaire sera mise hors gaz et retirée à ce moment.

### 1.1.3 Catégorie : *Enjeux clients – capacité hydraulique*

#### 1.1.3.1 Définition

9 Les projets de la catégorie *Enjeux clients – capacité hydraulique* sont requis pour maintenir  
10 la pression minimale dans le réseau afin d'assurer la desserte de la clientèle existante  
11 d'Énergir.

12 Les projets d'amélioration de réseau considérés dans cette catégorie d'investissements de la  
13 gestion des actifs sont, jusqu'à présent, ceux destinés à l'amélioration du réseau existant  
14 d'Énergir afin de desservir la clientèle existante.

#### 1.1.3.2 Plan pluriannuel 2019-2023

15 Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 3.

**TABLEAU 3**  
**CATÉGORIE : ENJEUX CLIENTS – CAPACITÉ HYDRAULIQUE**

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS					
PROJETS	2018-2019 (M\$)	2019-2020 (M\$)	2020-2021 (M\$)	2021-2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)
1) Amélioration de la capacité hydraulique du réseau	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5
Taux d'inflation utilisé	0,0 %	1,8 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
<b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

#### 1.1.3.3 Description des projets et commentaires explicatifs

- 1) Amélioration de la capacité hydraulique du réseau : ce sont des projets requis pour maintenir la pression minimale dans le réseau afin d'assurer la desserte de la clientèle existante d'Énergir.

#### 1.1.4 Catégorie : *Amélioration des actifs*

##### 1.1.4.1 Définition

Il s'agit de projets requis pour assurer la pérennité des infrastructures ou pour permettre l'implantation de nouvelles technologies. Ces projets sont issus principalement des correctifs requis à la suite de visites des techniciens d'Énergir, assistés du personnel de l'Ingénierie au besoin, dans le cadre du programme d'entretien préventif<sup>1</sup>. Ces projets comprennent aussi les réparations urgentes à la suite de fuites.

Les prévisions sont basées sur la connaissance des projets en cours, l'expérience des dernières années et les opinions de spécialistes de l'Ingénierie en collaboration avec les « groupes – terrain » responsables des opérations sur le réseau.

##### 1.1.4.2 Plan pluriannuel 2019-2023

Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 4.

---

<sup>1</sup> GM-P, Document 2.

**TABLEAU 4**  
**CATÉGORIE : AMÉLIORATION DES ACTIFS**

<b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b>					
<b>PROJETS</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>
1) Postes de livraison	5,6	5,0	5,0	5,0	5,0
2) Postes de détente /prédétente	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0
3) Postes de mesurage	1,4	1,0	1,0	1,0	1,0
4) Postes de vannes	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
5) Conduites enfouies	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0
6) Conduites suspendues	0,6	2,0	2,0	2,0	2,0
7) Conduites submergées	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3
8) Enveloppes de protection cathodique	3,7	4,5	4,5	4,5	4,5
9) Autres projets	0,6	2,0	2,0	2,0	2,0
10) Travaux correctifs divers	4,7	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>	<b>21,0</b>	<b>24,8</b>	<b>24,8</b>	<b>24,8</b>	<b>24,8</b>
Taux d'inflation utilisé	0,0 %	1,8 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
<b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>	<b>21,0</b>	<b>25,2</b>	<b>25,6</b>	<b>25,9</b>	<b>26,3</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

#### 1.1.4.3 Description des projets et commentaires explicatifs

1 À ce stade-ci, les prévisions budgétaires pour les années futures sont basées sur l'anticipation  
2 de projets d'amélioration qui seront identifiés plus spécifiquement dans le temps. Les  
3 montants prévus pour les années 2020 et subséquentes seront alors plus précis.

4 1) Postes de livraison : principalement des investissements en travaux civils ou mécaniques,  
5 tels que refaire le revêtement des postes, changer le système de régulation, remplacer  
6 des clôtures, ajouter des équipements de mesurage et remplacer des chaudières pour  
7 améliorer l'efficacité énergétique.

8 2) Postes de détente/prédétente : principalement des investissements en travaux civils ou  
9 mécaniques, tels que refaire le revêtement des postes, changer le système de régulation,

1           remplacer des clôtures, ajouter des mises à la terre, ajouter des vannes et remplacer les  
2           portes d'accès de voûtes.

3           3) Postes de mesurage : principalement des investissements pour éviter le gaz perdu pour  
4           les compteurs surdimensionnés ou pour la réfection du revêtement de certains postes et  
5           la mise à niveau des équipements de régulation.

6           4) Postes de vannes : principalement l'abandon et le remplacement de postes existants en  
7           mauvais état ou la réfection du revêtement des postes existants.

8           5) Conduites enfouies : principalement le remplacement des conduites d'acier présentant  
9           des déficiences en matière de protection contre la corrosion par des conduites de  
10          polyéthylène, des déviations de conduites ou des réfections par différents moyens pour  
11          accroître la protection de certaines conduites. De plus, certaines rues sont refaites en  
12          profondeur par les municipalités, dont certaines sections avec du marbre ou du pavé. Les  
13          municipalités demandent aux utilités publiques de ne pas intervenir (excavation) sur ces  
14          rues pendant plusieurs années, ce qui nécessite d'installer de nouvelles conduites lorsque  
15          la protection cathodique et l'historique des fuites le requièrent.

16          6) Conduites suspendues : principalement le remplacement des supports de conduites, la  
17          réfection du revêtement ou l'abandon et la reconstruction de conduites.

18          7) Conduites submergées : principalement la réfection du revêtement ou l'abandon et la  
19          reconstruction de conduites.

20          8) Enveloppes de protection cathodique : principalement l'installation d'anodes ou  
21          l'installation de bornes ou la réparation de redresseurs pour le système de protection  
22          cathodique.

23          9) Autres projets : tous les autres projets qui ne se retrouvent pas dans les autres catégories  
24          d'investissements, comme les projets sur les gares de raclage du réseau de transmission  
25          (système utilisé dans l'inspection interne des conduites), le remplacement de  
26          branchements d'immeuble et autres.

27          10) Travaux correctifs divers : corrections d'équipement sur les branchements d'immeuble,  
28          abandons de branchements d'immeuble et gestion des servitudes.

**1.1.5 Catégorie : Renforcement du réseau de transmission**

## 1.1.5.1 Définition

1 Les projets de la catégorie *Renforcement du réseau de transmission* sont des projets qui  
 2 visent à accroître la capacité et la flexibilité opérationnelle du réseau de transmission  
 3 d'Énergir.

## 1.1.5.2 Plan pluriannuel 2019-2023

4 Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 5.

**TABLEAU 5**  
**CATÉGORIE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSMISSION**

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS <sup>(1)</sup>					
PROJETS	2018-2019 (M\$)	2019-2020 (M\$)	2020-2021 (M\$)	2021-2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)
1) Réseau de l'Estrie : projet Shefford	2,8	11,3	-	-	-
2) Réseau de la Montérégie : poste d'embranchement à Saint-Basile-le-Grand	-	-	-	6,4	1,6
<b>SOUS-TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>	<b>2,8</b>	<b>11,3</b>	<b>-</b>	<b>6,4</b>	<b>1,6</b>
Taux d'inflation utilisé	0,0 %	1,8 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
<b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>	<b>2,8</b>	<b>11,5</b>	<b>0</b>	<b>6,7</b>	<b>1,7</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

## 1.1.5.3 Description des projets et commentaires explicatifs

5 1) Réseau de l'Estrie : Le 27 mai 2015, Énergir a retiré sa demande d'approbation du projet  
 6 d'investissement visant le renforcement du réseau de transmission de l'Estrie, même si  
 7 selon elle, un investissement en renforcement demeure ultimement inévitable dans le  
 8 futur, et verra à redéposer au moment opportun une nouvelle demande, le tout tel que  
 9 présenté à la page 3 de la pièce B-0045, Gaz Métro-1, Document 2 (R-3919-2015).

1 Énergir et TransCanada PipeLines Limited (« TCPL ») travaillent conjointement afin  
2 d'identifier les meilleures solutions pour assurer la sécurité d'approvisionnement des  
3 besoins d'Énergir et de Trans Québec Maritime (« TQM ») dans la région de l'Estrie.  
4 Énergir espère être en mesure de présenter les conclusions au cours des prochains  
5 mois.

6 En attendant les conclusions du travail avec TCPL, Énergir a inscrit, à titre indicatif, les  
7 investissements relatifs au projet Shefford qui sera présenté et décrit en détail lors du  
8 dépôt à la Régie.

9 2) Réseau de la Montérégie : Énergir devrait ajouter un poste d'embranchement à  
10 l'intersection du réseau de transmission de la Montérégie et de TQM (tronçon reliant  
11 Lachenaie et East Hereford) afin d'augmenter la capacité du réseau de la Montérégie  
12 pour être en mesure de répondre à la demande de pointe des clients.

13 Énergir et TCPL travaillent conjointement afin d'identifier les meilleures solutions pour  
14 assurer la sécurité d'approvisionnement des besoins d'Énergir et de TQM dans la région  
15 de la Montérégie.

16 En attendant les conclusions du travail avec TCPL, Énergir a inscrit, à titre indicatif, les  
17 investissements relatifs à l'ajout d'un poste d'embranchement à l'intersection du réseau  
18 de transmission de la Montérégie et de TQM (tronçon reliant Lachenaie et East Hereford).

## 2 INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU

19 Le tableau suivant présente les investissements en développement de réseau prévus au cours  
20 des années 2019 à 2023.

21 La base de la présentation des investissements en développement de réseau diffère quelque peu  
22 de celle utilisée pour établir la prévision des investissements de la stratégie de gestion des actifs.  
23 Ainsi, les investissements en développement de réseau sont présentés sur la même base que  
24 ceux de la pièce GM-L, Document 3 (Additions à la base de tarification) et incluent des éléments  
25 tels que les contributions des clients et les programmes commerciaux alors que les  
26 investissements de la stratégie de gestion des actifs les excluent.

**TABLEAU 6**  
**INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU**

<b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b>					
<b>PROJETS</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>	<i>(M\$)</i>
1) Immobilisations en développement de réseau	65,1 <sup>(1)</sup>	64,2	63,6	66,9	65,7
2) Renforcement du réseau de distribution	2,4 <sup>(2)</sup>	2,4	2,4	2,4	2,4
<b>TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>	<b>67,5</b>	<b>66,6</b>	<b>66,0</b>	<b>69,2</b>	<b>68,1</b>
Taux d'inflation utilisé	0 %	1,8 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
<b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>	<b>67,5</b>	<b>67,8</b>	<b>68,0</b>	<b>72,4</b>	<b>72,3</b>
<b>PROJETS MAJEURS<sup>(3)</sup></b>	<b>13,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL INV. EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU</b>	<b>81,2</b>	<b>68,4</b>	<b>68,2</b>	<b>72,4</b>	<b>72,3</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

<sup>(1)</sup> Ce montant provient de la pièce GM-L, Document 3, p.2, I.3 + I.4 + I.8 + I.10 + I.11 - p.11, I.9 - p.1, I.3 (projets > 1,5 M\$).

<sup>(2)</sup> Ce montant provient de la pièce GM-L, Document 3, p.2, I.12.

<sup>(3)</sup> Ces montants excluent les subventions gouvernementales.

1 Voici une brève description des projets majeurs faisant partie des investissements en  
2 développement de réseau :

- 3 • Côte de Terrebonne : projet d'extension de réseau Côte de Terrebonne, dossier  
4 R-3851-2013. Ce projet d'investissement vise la construction d'un réseau de gaz naturel  
5 et le raccordement d'unités d'habitation pour un projet de développement résidentiel,  
6 Urbanova, dans la ville de Terrebonne.
- 7 • Bellechasse : projet d'extension de réseau dans la région de Bellechasse, dossier  
8 R-3937-2015. Ce projet vise la construction d'un gazoduc dans la région de Bellechasse  
9 afin de desservir quatre municipalités au gaz naturel et de raccorder des clients des  
10 marchés industriels, institutionnels et commerciaux.



- 1       • Appalaches-Beauce-Sartigan : projet d'extension de réseau dans les MRC des  
2       Appalaches et de Beauce-Sartigan, dossier R-4020-2017. Ce projet vise la construction  
3       d'un gazoduc dans la région de Thetford Mines pour les secteurs de l'aéroport, de Black  
4       Lake et des municipalités de Sainte-Clotilde-de-Beauce et d'Adstock ainsi que la  
5       construction d'un gazoduc dans la région de Saint-Éphrem-de-Beauce et de raccorder  
6       des clients des marchés industriels, institutionnels et commerciaux.
- 7       • Saint-Marc-des-Carières : projet d'extension de réseau dans la région de Saint-Marc-  
8       des-Carières, dossier R-4021-2017. Ce projet vise la construction d'un gazoduc pour  
9       rejoindre la municipalité de Saint-Marc-des-Carières dans la MRC de Portneuf et de  
10      raccorder des clients des marchés industriels, institutionnels et commerciaux.
- 11      • La Corne : projet d'extension de réseau à La Corne, dossier R-3785-2012. Les coûts  
12      prévus pour ce projet visent la mise en service de cette extension de réseau afin de  
13      raccorder un client du marché industriel.
- 14      • Asbestos : projet d'extension de réseau dans la région d'Asbestos, dossier R-3958-2015.  
15      Ce projet vise la construction d'un gazoduc dans la région d'Asbestos afin de desservir le  
16      parc industriel de cette ville.

### 3 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS

- 1 Le tableau 7 présente le sommaire des investissements.

**TABLEAU 7**  
**SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS**

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)
Risques	10,8	12,0	14,2	14,4	14,6
Respect des exigences	12,6	14,9	15,1	16,8	17,1
Enjeux clients – capacité hydraulique	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5
Amélioration des actifs	21,0	25,2	25,6	25,9	26,3
Renforcement du réseau de transmission	2,8	11,5	-	6,7	1,7
<b>SOUS TOTAL – GESTION DES ACTIFS</b>	<b>47,3</b>	<b>64,1</b>	<b>55,4</b>	<b>64,4</b>	<b>60,3</b>
<b>INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU</b>	<b>81,2</b>	<b>68,4</b>	<b>68,2</b>	<b>72,4</b>	<b>72,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128,5</b>	<b>132,5</b>	<b>123,6</b>	<b>136,8</b>	<b>132,5</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

**Énergir demande à la Régie de prendre acte du dépôt de son plan pluriannuel des coûts anticipés pour les prochaines années dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs.**